



A l'âge de 30 jours, le premier-né est racheté par le père au Cohen. En d'autres termes, l'enfant qui était voué par sa naissance à servir au temple est intégré dans la vie laïque.

Sefer Hamitsvot

Le rachat du premier-né

Originellement tout premier-né mâle, ouverture de matrice, aurait dû être prêtre du temple (Cohen).

Mais suite à la faute du veau d'or, cette prérogative fut déplacée à la seule tribu de Lévi qui resta fidèle à Dieu.

ספר המצוות לרמב"ם מצות עשה פ

והמצוה השמונים היא שצונו לפדות בכור אדם ושנתן הדמים ההם לכהן. והוא אמרו יתעלה (משפטי' כב) בכור בניך תתן לי. ובאר לנו הנתונה הזאת איך תהיה והוא שנפדהו מן הכהן וכאילו הוא כבר זכה בו ונקנהו ממנו בחמש סלעים. והוא אמרו (ס"פ קרח) אך פדה תפדה את בכור האדם. ומצוה זו היא מצות פדיון הבן.

Livre des commandements de Rambam, mitsva 80

Le commandement (positif) 80 consiste à racheter le fils aîné d'un homme en donnant de l'argent (5 pièces) au Cohen. Et Dieu l'a exprimé ainsi (Ex XXII) "Tu me donneras l'aîné de ton fils". Et comment accomplir ce don nous a été explicité [par tradition orale], c'est-à-dire de l'acheter à un Cohen, comme s'il en était le propriétaire et qu'on devait récupérer [l'enfant] par cinq séla (nom d'une monnaie d'argent). Et cette mitsva est également mentionnée ainsi (fin de la paracha Kora'h) "tu rachèteras l'aîné d'un homme". Et ce commandement se nomme "rachat du fils".